

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Délibération 39328-2024-14

Séance du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le lundi vingt-cinq mars à 19 h 30, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 19 mars 2024 qui a été adressée par mail le 20 mars 2024.

Présents : Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Yann ROTA, Gilbert CERUTTI, Sylvie LEFEBVRE, Thierry JANIER-DUBRY, Céline COLAS, Bertrand MONOT (8)

Excusés : Cédric CHARRIERE donne pouvoir à Isabelle TISSOT, Yann PATULA donne pouvoir à Sylvie LEFEBVRE (2)

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 8
Nombre de membres votants : 8 +2

Date de convocation : 19/03/2024
Date de l'affichage : 26/03/2024

Secrétaire de séance : Sylvie LEFEBVRE

Objet : Vote du budget primitif « commune » 2024

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Madame le Maire expose le contenu du budget en résumant les orientations générales du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Adopte** le budget primitif « commune » de l'exercice 2024 comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	221 899.94 €	221 899.94 €
Fonctionnement	389 071.63 €	389 071.63 €

POUR : 10 voix

Ainsi délibéré le 26 mars 2024, pour expédition conforme.

Délibération 39328-2024-14 adoptée à l'unanimité

Le secrétaire de séance,
Sylvie LEFEBVRE



Le Maire,
Isabelle TISSOT

